

Des revenus plus élevés pour la communauté urbaine d'Arras mais de fortes disparités internes

Dans son périmètre au 1^{er} janvier 2013, la communauté urbaine d'Arras compte près de 102 000 habitants en 2011. La croissance démographique de la communauté urbaine est plus prononcée que celle du Nord-Pas-de-Calais (+ 0,3 % contre + 0,1 %). Les habitants disposent de revenus plus élevés que la moyenne régionale. Ainsi, le revenu médian est supérieur de 13 % à celui observé dans la région. Au sein de la communauté urbaine d'Arras, les revenus ne sont néanmoins pas homogènes et cinq communes présentent un revenu plus faible : Saint-Nicolas, Arras, Saint-Laurent-Blangy, Achicourt et Beaurains.

Du district d'Arras à la communauté urbaine actuelle

Le district urbain de la région d'Arras est créé en 1965 et intègre alors dix communes : Arras, Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Athies, Beaurains, Dainville, Feuchy, Saint-Nicolas, Saint-Laurent-Blangy et Tilloy-lès-Mofflaines. D'autres communes vont progressivement rejoindre cette entité : Agny en 1966, Sainte-Catherine en 1970, Bailleul-Sir-Berthout en 1980, Monchy-le-Preux en 1990, Willerval en 1991 ainsi que Thélus et Wancourt en 1993.

La communauté urbaine d'Arras est instituée le 1^{er} janvier 1998, associant par la même occasion quatre nouvelles communes : Farbus, Gavrelle, Neuville-Vitasse et Mercatel. Cette communauté urbaine permet de mettre en place, de façon concertée et coordonnée, un projet commun d'aménagement du territoire. Les communes de Beaumetz-lès-Loges et Wailly en 2001, de même que Fampoux en 2002, rejoignent la communauté urbaine.

Suite à la réforme des collectivités territoriales de 2010, la communauté urbaine d'Arras s'est élargie au 1^{er} janvier 2013. Quinze nouvelles communes ont été intégrées : Acq, Boiry-Becquerelle, Boisieux-au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Boyelles, Écurie, Étrun, Guémappe, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Maroeuil, Mont-Saint-Éloi, Neuville-Saint-Vaast, Roclincourt et Saint-Martin-sur-Cojeul. La communauté urbaine d'Arras est désormais composée de 39 communes (figure 2).

Si la communauté urbaine d'Arras constitue le territoire de référence de cette étude, l'unité urbaine d'Arras est également étudiée car il s'agit de l'échelle géographique de référence pour la réforme de la géographie prioritaire. Correspondant au cœur urbain, l'unité urbaine (définitions) est composée de quinze communes qui appartiennent toutes à la communauté urbaine, à l'exception de Duisans : Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy, Dainville, Beaurains, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Anzin-Saint-Aubin, Maroeuil, Agny, Tilloy-lès-Mofflaines, Duisans, Feuchy, Athies et Étrun.

Une démographie plus favorable

La communauté urbaine d'Arras compte 102 200 habitants en 2011 (figure 2) selon le périmètre valide au 1^{er} janvier 2013 comportant 39 communes (l'ensemble des données produites à l'échelle de la communauté urbaine d'Arras sont spécifiées pour ce périmètre de 39 communes). Depuis 1999, la population croît à un rythme de 0,3 % par an, soit trois fois plus rapidement qu'en moyenne régionale. Avec près de 390 habitants par km², la densité est également plus élevée qu'en région Nord-Pas-de-Calais. L'unité urbaine compte, quant à elle, 86 500 habitants en 2011, soit 85 % de la population de la communauté urbaine alors qu'elle ne représente que 40 % de sa superficie. Bien que le dynamisme démographique de l'unité urbaine soit plus soutenu qu'en région (+ 0,2 % par an depuis 1999), il reste inférieur à celui de la communauté urbaine. Cette différence traduit en partie l'évolution démographique plus rapide des espaces périurbains. La densité est logiquement nettement plus élevée au sein de l'unité urbaine qui constitue le cœur urbain de l'agglomération : près de 820 habitants par km².

2 Données démographiques 2011

Territoire	Population 2011	Population 1999	Croissance annuelle moyenne entre 1999 et 2011 %	Superficie km ²	Densité 2011 Habitants par km ²
	Nombre	Nombre			
Communauté urbaine d'Arras	102 194	98 602	+ 0,3	263	389
Unité urbaine d'Arras	86 519	84 334	+ 0,2	106	816
dont					
Achicourt	8 045	7 688	+ 0,4	5,9	1 364
Arras	41 322	40 535	+ 0,2	11,6	3 562
Beaurains	5 053	4 711	+ 0,6	6,0	842
Saint-Laurent-Blangy	6 242	5 567	+ 1,0	9,8	637
Saint-Nicolas	4 751	5 657	- 1,4	3,2	1 485
Nord-Pas-de-Calais	4 042 015	3 995 871	+ 0,1	12 414	326
France métropolitaine	63 070 344	58 520 688	+ 0,6	543 941	116

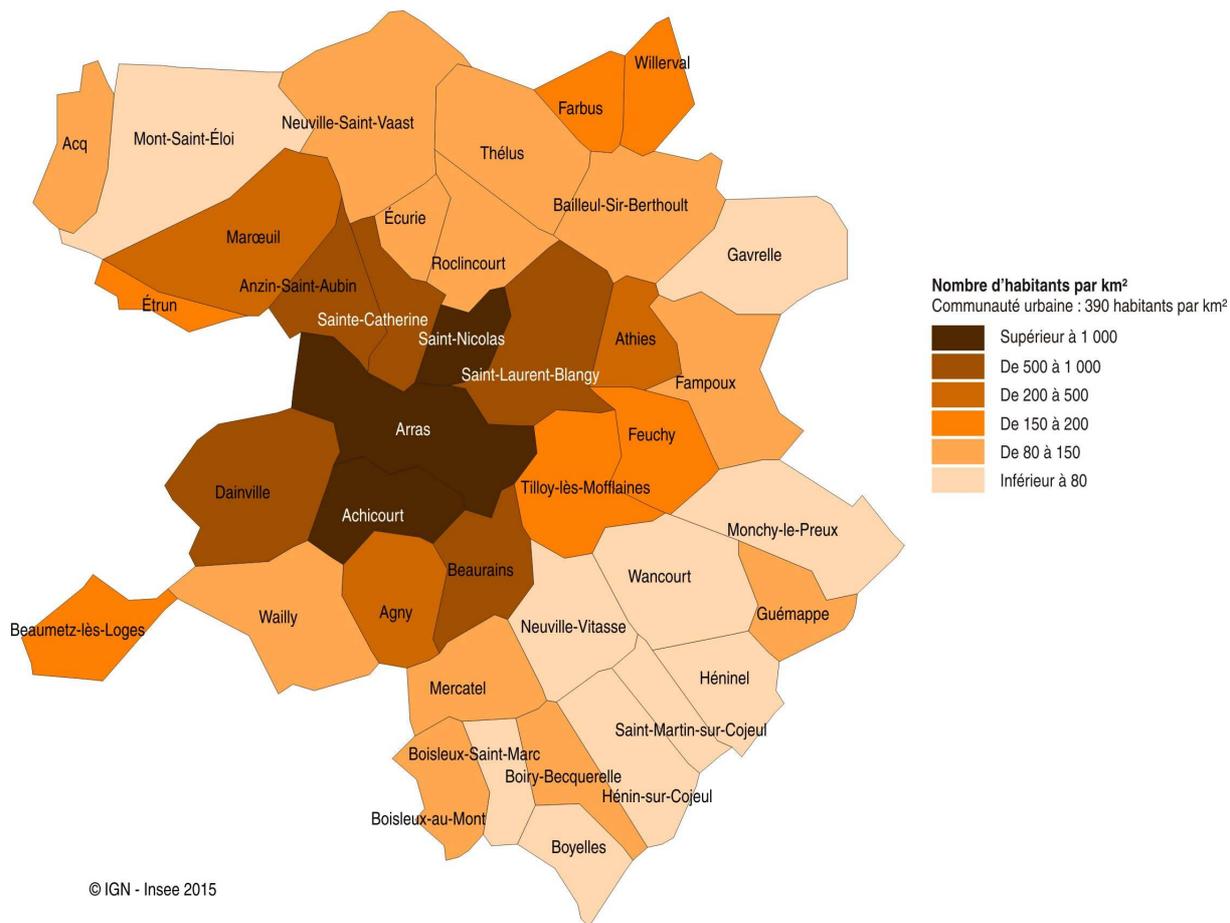
Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2011.

La population apparaît inégalement répartie sur le territoire, même au sein de la seule unité urbaine (figure 3). Les cinq communes d'Arras, Achicourt, Beaurains, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas concentrent près de 65 500 habitants, soit 76 % de la population de l'unité urbaine. La densité y atteint des niveaux très importants : par exemple, plus de 3 500 habitants par km² à Arras. De plus, le dynamisme démographique a également été très différent d'une commune à l'autre. Alors que la population d'Arras s'est accrue de 0,2 % par an entre 1999 et 2011, celle de Saint-Laurent-Blangy a augmenté beaucoup plus rapidement (+ 1,0 %) tandis que celle de Saint-Nicolas s'est contractée de 1,4 % sur la même période.

La population de la communauté urbaine d'Arras est globalement plus âgée que la moyenne régionale (figure 4) : la part des jeunes est plus faible, analogue à celle de France métropolitaine, tandis que la part des seniors est plus élevée. La proportion de la classe d'âge potentiellement active, âgée de 18 à 59 ans, est un peu plus importante sur l'Arrageois qu'en moyenne régionale.

À un niveau géographique plus fin, la commune d'Arras partage les caractéristiques de nombreuses villes-centres : la part des jeunes et des seniors y est plus faible. En conséquence, la classe d'âge potentiellement active y est plus fortement représentée : plus de 58 % contre 56 % pour l'unité urbaine. Néanmoins, deux phénomènes peuvent être distingués. D'une part, la part de la population en études ou en première partie de vie active ans est nettement plus importante (35 % à Arras contre moins de 30 % pour les autres communes). D'autre part, la part de la population en seconde partie de vie active y est plus faible (23 % contre plus de 25 % pour les autres communes). Cette différence repose en partie sur les mouvements migratoires de périurbanisation, les ménages recherchant un cadre de vie plus adapté à la vie en familles dans les communes localisées à proximité du cœur urbain. C'est également pour cette raison que la proportion de jeunes de moins de 18 ans est moins élevée sur Arras, les mineurs migrant la plupart du temps avec leurs parents.

3 Densité de population en 2011 à l'échelle des communes de la communauté urbaine



Source : Insee, Recensement de la population 2011.

4 Structure par âge de la population en 2011

Territoire	Population	Moins de 18 ans	18 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus	Classe active (18-59 ans)
	Nombre	%	%	%	%	%
Communauté urbaine	102 194	22,1	29,4	26,7	21,8	56,1
Unité urbaine	86 519	21,7	30,2	26,0	22,1	56,2
dont						
Achicourt	8 045	22,7	26,1	28,0	23,2	54,2
Arras	41 322	21,1	35,5	23,1	20,3	58,5
Beaurains	5 053	22,4	26,7	28,3	22,6	55,1
Saint-Laurent-Blangy	6 242	22,8	29,8	24,8	22,6	54,6
Saint-Nicolas	4 751	23,0	27,5	27,0	22,5	54,5
Nord-Pas-de-Calais	4 042 015	24,0	29,2	26,3	20,5	55,5
France métropolitaine	63 070 344	21,9	27,7	27,0	23,4	54,7

Source : Insee, Recensement de la population 2011.

Des revenus plus élevés qu'en région dans la communauté urbaine comme dans le cœur urbain

En 2011, dans la communauté urbaine d'Arras, la moitié des personnes appartient à un ménage déclarant un revenu fiscal par unité de consommation (UC) supérieur à 18 950 euros (figure 5, encadré 1, définitions). Ce revenu fiscal médian par UC est ainsi 13 % plus élevé qu'en moyenne dans la région, et avoisine le revenu fiscal médian par UC de France métropolitaine. Dans la région, les communautés urbaines d'Arras et de Lille se distinguent fortement des autres grandes communautés urbaines et communautés d'agglomération : ces deux territoires présentent les revenus fiscaux médians par UC les plus importants (figure 6). De la même façon, les autres déciles et quartiles de revenus sont toujours supérieurs à la moyenne régionale.

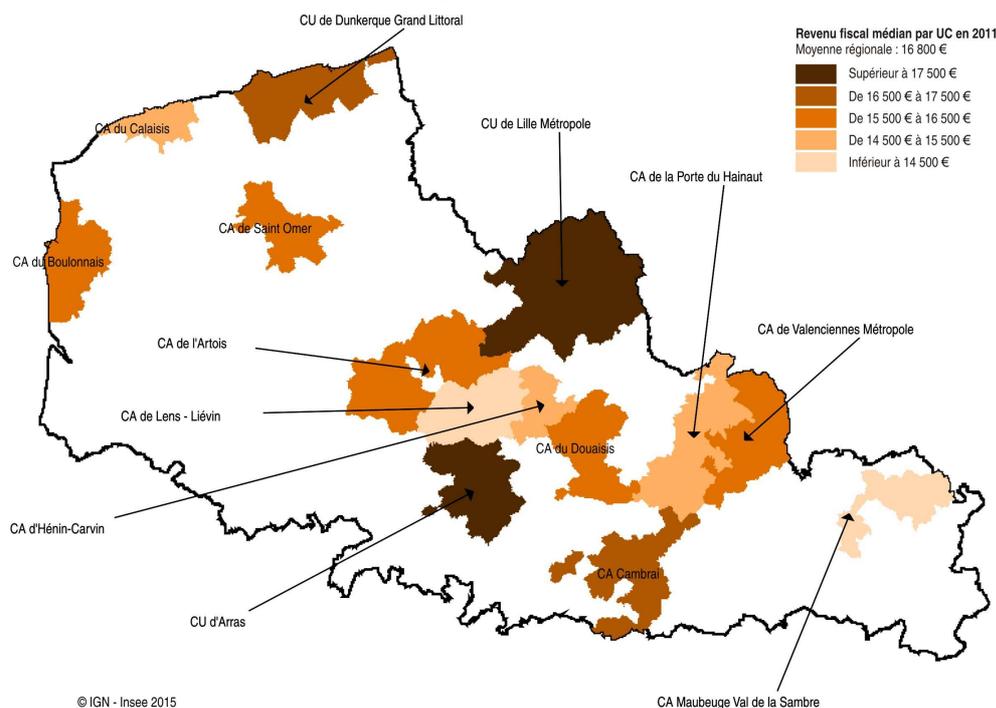
Dans l'unité urbaine d'Arras, le revenu fiscal médian par UC est de 18 380 euros, soit un niveau proche de celui de l'ensemble de la communauté urbaine. Par rapport aux autres unités urbaines régionales de plus de 10 000 habitants, les revenus de celle d'Arras apparaissent systématiquement supérieurs, de près de 12 % quel que soit le quantile de revenu considéré.

5 Quantiles de revenus fiscaux en 2011

Territoire	1 ^{er} décile euros par UC	1 ^{er} quartile euros par UC	Médiane euros par UC	3 ^e quartile euros par UC	9 ^e décile euros par UC	Rapport interdécile
Communauté urbaine d'Arras	5 754	11 865	18 953	27 036	37 730	6,6
Unité urbaine d'Arras dont :	4 915	11 089	18 382	26 606	37 311	7,6
Achicourt	6 231	11 879	18 218	25 444	33 571	5,4
Arras	2 638	8 530	16 180	25 109	36 549	13,9
Beaurains	6 673	12 722	18 782	25 507	34 225	5,1
Saint-Laurent-Blangy	6 269	11 502	17 790	24 031	32 741	5,2
Saint-Nicolas	4 031	8 625	15 576	22 403	30 850	7,7
Ensemble des unités urbaines de plus de 10 000 habitants du Nord-Pas-de-Calais	4 390	9 818	16 396	23 859	33 275	7,6
Région Nord-Pas-de-Calais	5 020	10 355	16 797	24 196	33 539	6,7
France métropolitaine	6 924	12 571	19 218	27 474	38 960	5,6

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

6 Revenu fiscal médian des communautés d'agglomération et des communautés urbaines régionales en 2011

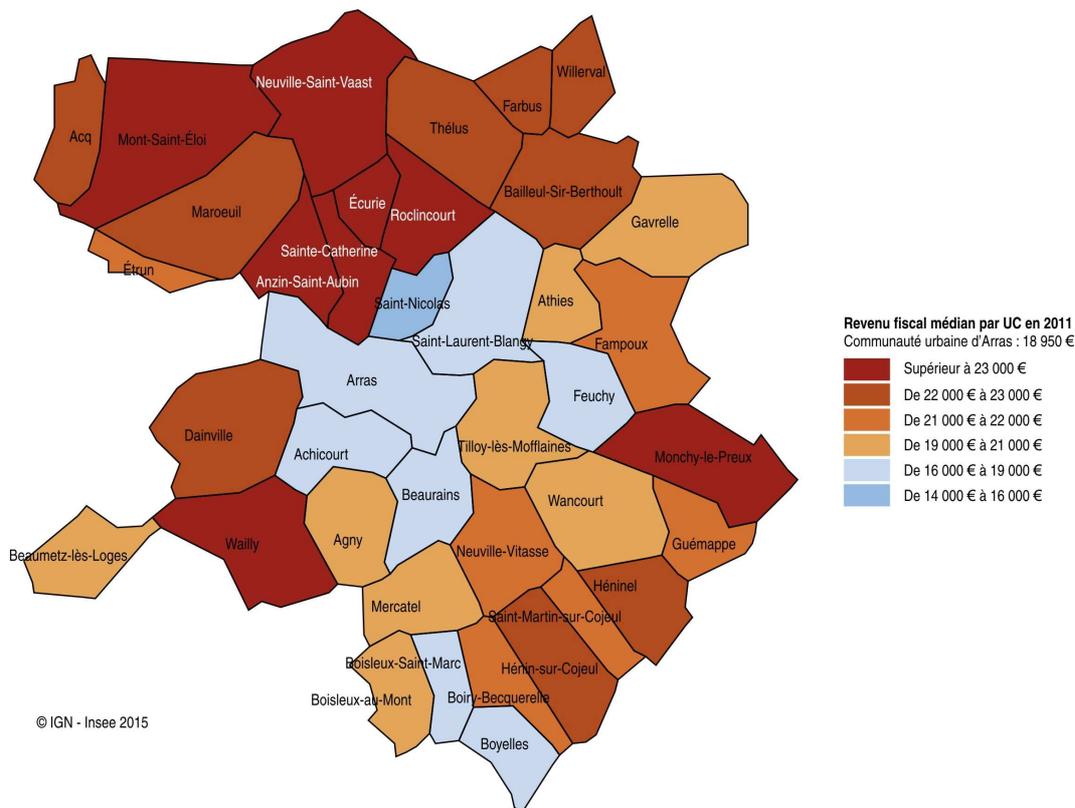


Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Des disparités de situation entre communes

Cette situation globale sur la communauté urbaine d'Arras, en apparence favorable, cache néanmoins d'importantes disparités spatiales. Ainsi, cinq communes de plus de 2 000 habitants présentent un revenu inférieur à la moyenne de la communauté : Arras, Saint-Nicolas, Saint-Laurent-Blangy, Achicourt et Beaurains (figure 7). À Arras, les ménages les plus modestes disposent de revenus particulièrement faibles : les 10 % des ménages les plus modestes perçoivent moins de 2 600 euros par UC contre 5 800 euros pour la communauté urbaine. Les disparités de revenus sont conséquentes : les 10 % des ménages les plus riches ont un revenu fiscal 14 fois plus élevé que les 10 % des ménages les plus pauvres, soit un rapport interdécile deux fois plus important que pour l'ensemble de la communauté urbaine (encadré 1). Dans les communes de Saint-Laurent-Blangy, Achicourt et Beaurains, ce sont les revenus des plus aisés qui sont moins élevés. À Saint-Nicolas, la situation apparaît moins favorable puisque les revenus sont inférieurs de 20 % à 30 % à ceux de l'ensemble de la communauté urbaine, aussi bien concernant le revenu médian que les autres quantiles de revenus (figure 5).

7 Revenu fiscal médian des communes de la communauté urbaine en 2011



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

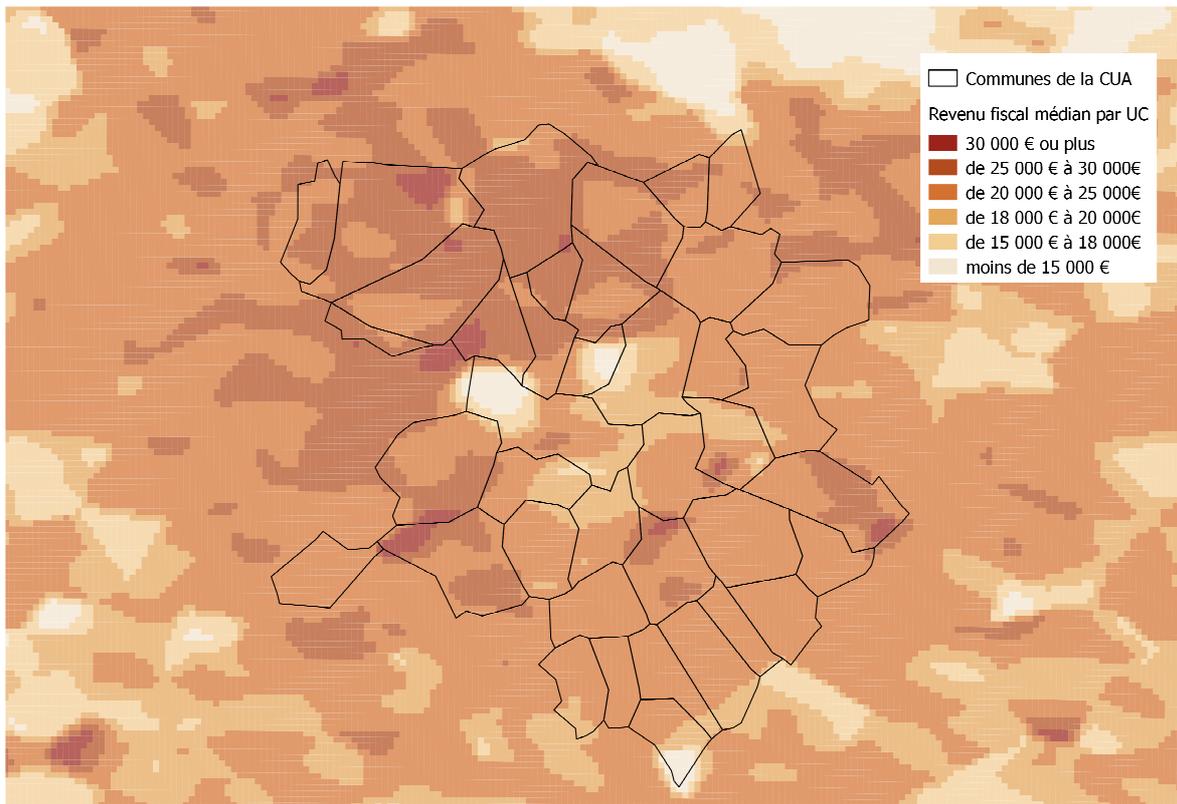
Cette configuration communale de la pauvreté monétaire masque une hétérogénéité importante. C'est par exemple le cas pour la commune d'Arras lorsque l'on étudie le revenu fiscal à l'échelle des grands quartiers de la commune (annexe I). Au-delà, les méthodes de carroyage permettant de s'affranchir des limites administratives offrent une vision fine des situations de pauvreté (figure 8). Les zones les plus claires correspondent aux territoires ayant les revenus les plus faibles. Elles sont essentiellement localisées sur les communes du cœur urbain (Arras, Achicourt, Beaurains, Saint-Nicolas et Saint-Laurent-Blangy), c'est-à-dire sur les communes relevant de la politique de la ville.

Encadré 1 : les quantiles de revenu et le rapport interdécile

Les quantiles de revenus permettent de regrouper la population en sous-ensembles d'effectifs égaux. Ainsi, le revenu fiscal médian par UC partage la population étudiée en deux ensembles d'effectifs égaux. La moitié des habitants du territoire appartient à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC supérieur, l'autre moitié des habitants appartient à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC inférieur.

De la même manière, les déciles partagent la population en 10 sous-ensembles d'effectifs égaux. Par exemple, 10 % des habitants appartiennent à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC inférieur au premier décile. Les quartiles partagent la population en quatre sous-ensembles d'effectifs égaux. Ainsi, 25 % des habitants appartiennent à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC inférieur au premier quartile.

Le rapport interdécile rapporte le niveau de revenu fiscal par UC du neuvième décile à celui du premier décile. Il permet d'appréhender les inégalités de revenus. Par exemple, un rapport de 6 signifie que les 10 % des personnes les plus riches ont des revenus six fois plus élevés que les 10 % des plus pauvres.



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.